

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 759

12 avril 2010

SOMMAIRE

Almar S.à r.l.	36415	Holiday Lux S.A.	36410
Amstell Investments S.A.	36401	HORetCOM	36410
Ango Telecom S.A.	36398	IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l.	36388
Batiram S.à r.l.	36402	IKANO Holding S.A.	36410
Baumard Investissements Sàrl	36398	Ikano S.A.	36400
Bemap S.A.	36387	Isidro International S.A.	36431
Berlage 1	36398	JIZOKA Invest S.à r.l.	36400
Borealis Finance Holding S.A.	36399	Kingswood S.à r.l.	36424
CACEIS Bank Luxembourg	36400	Konoman A.G.	36414
Cadogan GDC S.à r.l.	36402	L14 Capital Partners S.A.	36416
Chama Maritime S.A.	36409	Lag International S.A.	36399
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	36409	Latimo S.A.	36432
CoInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s.	36386	Lejor Trading S.à r.l.	36399
Comenius Trading and Consulting	36402	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l.	36387
Comenius Trading and Consulting	36386	McGraw-Hill European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	36411
Courlux (Europe) S.A.	36414	Midi Investissements S.A.	36400
Courtage Commercial International S.à r.l.	36431	Nosig S.A.	36430
Dental Esthetics	36432	Ocean View S.A.	36387
D.T.A. S.à r.l.	36402	Optique Diff Sàrl	36401
Estinbuy Holding S.A.	36432	Parficom S.A. Holding	36424
Estinbuy S.A.	36432	Pinnacle Founders Holdings S.à r.l.	36387
Facette S.A.	36399	Portico Düsseldorf Sàrl	36415
F.D.V. S.A.	36409	Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l.	36386
Fidmar S.A.	36431	Servi-Prestations	36387
Garirom S.A.	36410	Tele 2 Europe S.A.	36432
Gytech	36401	Tonal S.A.	36410
Happy Family S.à r.l.	36401	Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl	36415

**ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s.,
Société en Commandite simple.**

Capital social: EUR 103,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.246.

—
RECTIFICATIF

Beschluss

Mit Beschluß vom 25. Februar 2010 wird der Domizilant angewiesen, die fälschlicherweise am 2.09.2009 unter der Nr. L090138428.08 eingetragene Kapitalerhöhung rückgängig zu machen und das Kapital wieder auf 103,- € korrigieren zu lassen.

Die Haftungssumme des Kommanditisten SV Familie Goldschlag GmbH & Co. KG beträgt unverändert € 140.000.000,00, die Haftungssumme des Kommanditisten Dr. Michael Schlockermann beträgt unverändert €2.800.000,00.

I.A. Fred Liebegott

Operations Manager

Référence de publication: 2010034127/18.

(100032787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

—
L'associé unique de Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l. a décidé d'approuver le changement suivant au sein du conseil d'administration de la société:

- Résignation de Monsieur Ewoud Boekhout avec effet au 31 Août 2009.

Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Mr. Robert van Zinnicq Bergmann

- Mr. Finbarr Browne

- Mr. William Hill

- Mr. Gary Janaway

Senningerberg, le 4 Mars 2010.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010034128/18.

(100032725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

—
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés et déposés à Luxembourg le 13 janvier 2010, Référence L100005514.04 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING, en abrégé CTC

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010034626/17.

(100032975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Bemap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Maire-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.229.

Le bilan au 3 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03.03.10.

Signature.

Référence de publication: 2010034628/10.

(100032999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Ocean View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 96.117.

Le bilan au 3 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03.03.10.

Référence de publication: 2010034629/10.

(100032997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010034625/14.

(100032936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 96.105.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034631/10.

(100032985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010034632/10.

(100032983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 151.630.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, BWI, registered under number 55233, acting as the trustee of the IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Melbourne, Australia, on February 24, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the holding and management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, convertible loan notes and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds (including convertible notes), debentures and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by one thousand three hundred (1,300) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated Category A and Category B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. It may also elect a secretary from among its members, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

(ii) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which must be in the Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and obligatorily with at least the presence or the representation of one Category A manager and one Category B manager. Any decisions made by the Board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A manager and one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

(vii) In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person is not practically feasible, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak

to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person or by telephone or video conference is not practically feasible, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, obligatorily one Category A manager and one Category B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 11. Conflict of Interests.

11.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, shareholder, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, shareholder, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Codan Trust Company (Cayman) Limited, represented as stated above, subscribes to one thousand three hundred hundred (1,300) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500).

The amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as category A manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Dunia Mary WRIGHT, Head of US and Europe Industry Funds Management (US), LLC, born on August 24, 1965, in Melbourne (Australia), whose professional address is at Times Square Tower, 7 Times Squares, 25th Floor, New York, NY 10036 USA;

(ii) The following persons are appointed as category B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Olivier DORIER, Company director, born on September 25, 1968, in Saint-Rémy (France), whose professional address is at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises, born on July 22, 1962, in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, une société régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Iles Cayman, inscrite sous le numéro 55233, agissant en tant que trustee de IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund,

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Melbourne, Australie, le 24 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IFM Luxembourg No. 2 S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil choisit parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Il peut également choisir un secrétaire parmi ses membres, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est obligatoirement au Grand-Duché de Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarant-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présent ou représenté. Toute décision du Conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

(vii) En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présents n'est pas faisable en pratique, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou Visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présents ou par téléphone ou visio-conférence n'est pas faisable en pratique, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions

Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2. La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé (e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 11. Conflit d'intérêt.

11.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Codan Trust Company (Cayman) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille trois cents (1.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500).

Le montant de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- Dunia Mary WRIGHT, Head of US and Europe Industry Funds Management (US), LLC, née le 24 août 1965 à Melbourne (Australie), dont l'adresse professionnelle est à Times Square Tower, 7 Times Squares, 25th Floor, New York, NY 10036 USA;

(ii) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Olivier DORIER, Administrateur de sociétés, né le 25 septembre 1968, à Saint-Rémy (France), dont l'adresse professionnelle est à 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962, à Port Louis (Mauritius), dont l'adresse professionnelle est à 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8963. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010034993/543.

(100033281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Berlage 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.876.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034991/9.

(100033514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 25 février 2010 que:

- Monsieur Claude LE MONNIER, Administrateur de Sociétés, demeurant 17, rue du 8 mai 1945 à F-78220 Viroflay
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté à Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Sont réélus Administrateurs, pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012

Et que

- H.R.T. Révision S.A., sise, 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010034126/23.

(100032803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Baumard Investissements Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 80.501.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2010 que:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034531/15.

(100032668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 08 février 2010 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010034534/13.

(100032806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Facette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 42.272.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FACETTE S.A. qui s'est tenue en date du 9 Février 2010 au siège social que:

Le siège social de la société Facette S.A. est transféré du 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg à 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet au 1^{er} Janvier 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2010034535/15.

(100032152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Extrait de la résolution prise lors du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010034537/12.

(100032438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Lejor Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 130.143.

Il résulte d'une résolution prise par la gérante de la société en date du 08 février 2010 que le siège social est transféré du 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérante

Référence de publication: 2010034538/13.

(100032807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 87.842.

Les comptes annuels au (date) 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010034585/9.
(100033434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Midi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.237.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 2 mars 2010 à 9.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat;
3. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60 219, avec effet immédiat. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, 2 mars 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010034539/19.

(100032839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation du capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010034557/14.

(100033425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

JIZOKA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudlerbach, Maison 2.
R.C.S. Luxembourg B 147.619.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschternach, le 1^{er} mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010034571/12.

(100033182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société Amstell Investments S.A. qui s'est tenue en date du 3 Février 2010 au siège social que:

Conformément à l'article 2§2 des statuts de la société Amstell Investments S.A., le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg au 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet au 1^{er} Janvier 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2010034546/16.

(100032151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Happy Family S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 149.190.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010034564/13.

(100032994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Gytech, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 34, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 149.070.

Extrait du Conseil d'Administration du 18 janvier 2010

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Est désigné administrateur-délégué, Madame Stéphanie GIORDANO, née à Rocourt (B), le 01/07/1976, demeurant à 25, rue du Broux à B-4680 HERMEE, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de cette gestion.

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2015.

S. GIORDANO / M. ARABATZIS / H. LOVINFOSSE.

Référence de publication: 2010034548/14.

(100032291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Optique Diff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 3, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.606.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 FEV. 2010.

Frank MOLITOR
Notaire

Référence de publication: 2010034555/12.

(100033415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

D.T.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.289.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 FEV. 2010.
Frank MOLITOR
Notaire

Référence de publication: 2010034556/12.
(100033422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Batiram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 134.590.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 FEV. 2010.
Frank MOLITOR
Notaire

Référence de publication: 2010034558/12.
(100033430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.088.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés et déposés à Luxembourg le 13 janvier 2010, Référence L100005514.04 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING, en abrégé CTC
FIDALUX S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010034627/17.
(100032978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cadogan GDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 151.662.

STATUTES

In the year two thousand ten,
On the twenty third day of February.
Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cadogan Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 124.671,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, companies' director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be organized:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CADOGAN GDC S. à r. l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Luxembourg and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate. The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) shares been subscribed to as follows:

Cadogan Investments S.A., prenamed	500 shares
Total:	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide.
2. - Mr Ely-Michel Ruimy, born in Casablanca (Morocco) on December 31, 1964, residing professionally at 25 Knightsbridge, London, SW1X 7RZ, UK, and
- Mr Franck Ruimy, born in Casablanca (Morocco) on February 6, 1971, residing professionally at 1 Knightsbridge, London, SW1X 7LX, UK, are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cadogan Investments S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CADOGAN GDC S.à r. l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Cadogan Investments S.A., préqualifiée	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la Société est établi au L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;
2. - Monsieur Ely-Michel Ruimy, né à Casablanca (Maroc) le 31 décembre 1964, demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume-Uni
- Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres Royaume-Uni,
sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8945. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035383/343.

(100034111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

F.D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.340.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Roberto MANCIOCCHI / Signature

Référence de publication: 2010034593/14.

(100033111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034616/10.

(100032967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Chama Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 146.194.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré de 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg au 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034502/15.

(100032414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Garirom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 117.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034617/10.

(100032963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Tonal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034619/12.

(100032959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Holiday Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034620/12.

(100032957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

IKANO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.843.

Les comptes annuels au (date) 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034586/9.

(100033051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

HORetCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010034588/10.

(100033465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 846.031,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

In the year two thousand and ten, on the third day of March.

Before Us, Maître Carlo Wersandt notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.329 (the "Sole Shareholder" or "Subscriber"), which holds all of the issued shares of the Company,

here represented by Sophie FERREIRA, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The "Company" is McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.542, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 10 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 278 page 13335 on 9 February 2010 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 26 February 2010 by a notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The proxy form appointing the proxy holder representing the Sole Shareholder, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"):

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred ninety-four thousand five hundred thirty-one Euro (EUR 694,531.-), so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-one thousand five hundred Euro (EUR 151,500.-) up to eight hundred forty-six thousand thirty-one Euro (EUR 846,031.-) by the issue of six hundred ninety-four thousand five hundred thirty-one (694,531) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of six hundred ninety-three million eight hundred thirty-six thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 693,836,469.-) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

All the New Shares are wholly subscribed by the Subscriber and paid up by contributions in kind for an aggregate amount of six hundred ninety-four million five hundred thirty-one thousand Euro (EUR 694,531,000.-) (the "Contributions") consisting of:

- i. one hundred fifty-three million thirty-seven thousand (153,037,000) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, held by the Subscriber in the share capital of McGraw-Hill European Holdings S.A.S., a French limited liability company (société par actions simplifiée) having its registered office at 112 avenue Kléber, 75016 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 509 436 101, for an aggregate amount of two hundred sixteen million Euro (EUR 216,000,000.-);
- ii. all shares (two (2) shares, one having a nominal value of twenty-one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 21,850.-) and the other having a nominal value of three thousand one hundred and fifty Euro (EUR 3,150.-) held by the Subscriber in the share capital of The McGraw-Hill Companies GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at Neue Mainzer Str. 52, 60311 Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the local court (Amtsgericht) in Frankfurt am Main under number HRB 51034, for an aggregate amount of two hundred sixty-four million Euro (EUR 264,000,000.-);
- iii. a quota having a nominal value of one million three hundred fifteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,315,250.-) held by the Subscriber in the share capital of The McGraw-Hill Companies S.R.L., an Italian limited liability company (società a responsabilità limitata) having its registered office at Vicolo San Giovanni sul Muro 1, 20100 Milan,

Italy, and registered with the Register of Companies of Milan under number 08189610150, for an aggregate amount of eighty-two million Euro (EUR 82,000,000.-); and

iv. thirty thousand (30,000) shares, having a par value of one hundred Swedish Kroner (SEK 100.-) each, held by the Subscriber in the share capital of Standard & Poors A.B., a Sweden company, having its registered office at Mäster Samuelsgatan 6, 111 44 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office (Sw. Bolagsverket) under number 556307-8921, for an aggregate amount of one hundred thirty-two million five hundred thirty-one thousand Euro (EUR 132,531,000.-).

The amount of six hundred ninety-four thousand five hundred thirty-one Euro (EUR 694,531.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of six hundred ninety-three million eight hundred thirty-six thousand four hundred sixty-nine Euro (EUR 693,836,469.-) is allocated to a special share premium account of the Company.

Evidence of the Contributions and its value has been given to the Notary by a copy of a contribution agreement and a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contributions made by the Subscriber is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The copy of the contribution agreement and the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital

5.1 The corporate capital is fixed at eight hundred forty-six thousand thirty-one Euro (EUR 846,031.-), represented by eight hundred forty-six thousand thirty-one (846,031) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are (together) referred to as the "Shareholders)."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxy holder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le trois mars.

Devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.329 (l'"Associé Unique" ou le "Scripteur") qui détient la totalité des parts sociales émises par la Société,

ici représentée par Sophie FERREIRA, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La "Société" est McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.542, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 278, page 13335 daté du 9 février 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 26 février 2010 par un acte notarié du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"):

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente et un Euro (694.531,- EUR), afin de l'élever de son montant actuel de cent cinquante et un mille cinq cent Euro (151.500,- EUR) à huit cent quarante-six mille trente et un Euro (846.031,- EUR), par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente et un (694.531) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-treize millions huit cent trente-six mille quatre cent soixante-neuf Euro (693.836.469,- EUR) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par le Souscripteur et libérées par apports en nature d'un montant total de six cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent trente et un mille Euro (694.531.000,- EUR) (les "Apports") consistant en:

i. cent cinquante-trois millions trente-sept mille (153.037.000) actions, ayant une valeur comptable d'un Euro (1,-EUR) chacune, détenues par le Souscripteur dans le capital social de McGraw-Hill European Holdings S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 112 avenue Kléber, 75016 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 436 101, pour un montant total de deux cent seize millions d'Euro (216.000.000,-EUR);

ii. toutes les actions (deux (2) actions, l'une ayant une valeur nominale de vingt et un mille huit cent cinquante Euro (21.850,- EUR) et l'autre ayant une valeur nominale de trois mille cent cinquante Euro (3.150,- EUR)) détenues par le Souscripteur dans le capital social de The McGraw-Hill Companies GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) ayant son siège social à Neue Mainzer Str. 52, 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 51034, pour un montant total de deux cent soixante-quatre millions d'Euro (264.000.000,- EUR);

iii. une quote-part ayant une valeur nominale d'un million trois cent quinze mille deux cent cinquante Euro (1.315.250,- EUR) détenue par le Souscripteur dans le capital social de The McGraw-Hill Companies S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien (società a responsabilità limitata) ayant son siège social à Vicolo San Giovanni sul Muro 1, 20100 Milan, Italie, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 08189610150, pour un montant total de quatre-vingt-deux millions d'Euro (82.000.000,- EUR); et

iv. trente mille (30.000) actions, ayant une valeur comptable de cent Couronne Suédoise (100,- SEK) chacune, détenues par le Souscripteur dans le capital social de Standard & Poors A.B., une société de droit suédois, ayant son siège social à Mäster Samuelsingatan 6, 111 44 Stockholm, Suède, et immatriculée auprès du Bureau d'Immatriculation des Sociétés suédoises (Sw. Bolagsverket) sous le numéro 556307-8921, pour un montant total de cent trente-deux millions cinq cent trente et un mille Euro (EUR 132.531.000,-).

Le montant de six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente et un Euro (694.531,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de six cent quatre-vingt-treize millions huit cent trente-six mille quatre cent soixante-neuf Euro (693.836.469,- EUR) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

La preuve des Apports et de leur valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un contrat d'apport et d'un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur des Apports fait par le Souscripteur est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La copie du contrat d'apport et du rapport d'évaluation devra rester annexée au présent acte et être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à huit cent quarante-six mille trente et un Euro (846.031,- EUR) représenté par huit cent quarante-six mille trente et une (846.031) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (ci-après désignées les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associé(s)."

Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents Euro.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique et du Souscripteur, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: S. Ferreira, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010, LAC/2010/9993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035332/177.

(100034202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Konoman A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 94.003.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré de 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg au 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034503/15.

(100032410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2010 que:

- Monsieur Paul YOUNG, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement 6 Hilgrove Street Jersey Channel Island

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Calude SCHAEFFER, Directeur de sociétés, demeurant 40 rue des Anémones L-1129 Luxembourg ont été nommés Administrateurs de la société

et que

- H.R.T. Révision S.A. 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

a été nommé Commissaire aux comptes de la société

leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010034129/23.

(100032722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Almar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.463.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales entre:

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TAKAMAKA (le VENDEUR), avec siège social aux Pays-Bas

et,

-MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE STATE OF QATAR, Al Corniche, Doha, PO Box 250, Doha, Qatar, (l'ACHETEUR),

Que en date du 12 mai 2008, 200 parts sociales ont été cédées par STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TAKAMAKA, de sorte que le MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE STATE OF QATAR soit propriétaire de 200 parts sociales du capital de ALMAR S.à.r.l.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010034130/20.

(100032700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.485.

—
Résolutions de l'actionnaire unique Datée du 31 Janvier 2010

TRITAX POLSKA N°1 FUND LIMITED, une société anonyme, ayant pour adresse Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 4NA, et enregistré au registre de Commerce de Guernsey sous le matricule 46273, étant le seul actionnaire unique de la Société (l'actionnaire unique).

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Fredy Thyès de son mandat de Gérant de la Société faisant suite à sa lettre de démission datée du 31 janvier 2010.

Seconde Résolution

Par voie de conséquence de la résolution susmentionnée, l'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat M. Robert Kimmels, né aux Pays-Bas le 4 Mars 1969, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2010034131/20.

(100032648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 04 mars 2010 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010034541/13.

(100032809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.687.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of February.

Before Us Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Emmanuel COTREL, company director, born on February 3, 1981, in Abbeville, France, having his personal address at Chemin du Triangle 2, 1295 Mies, Switzerland,

here represented by Lucie Audigane, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a joint-stock company:

Title I. - Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "L14 Capital Partners S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law) and by the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as amended (hereinafter, the 2002 Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The corporate object of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the 2002 Law, of L14 FCP Specialized Investment Fund (hereinafter, the Fund), a Luxembourg undertaking for collective investment (fonds commun de placement) organized under the form of a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of February 13, 2007 on specialized investment funds (hereinafter, the 2007 Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law.

The Company may also manage its own activities and assets on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the 2002 Law, and provided that the Company will, in no event, provide its services to undertakings for collective investment that are not subject to the law of the 2007 Law. The Company may hold a participation in the Fund.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200.000,-) represented by twenty million (20.000.000) shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by one Category A Director (as defined below) and one Category B Director (as defined below). The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman).

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors of any category so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies, and with at least (i) the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director when the matters on the agenda involve an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-), and (ii) the presence or representation of two (2) Category A Directors and one (1) Category B Director when the matters on the agenda involve an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-).

Any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority (i) including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director for any matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-), and (ii) including at least the favorable vote of two (2) Category A Directors and one (1) Category B Director for any matters involving an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-).

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (i) by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director for any matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-) and (ii) by the joint signature of two (2) Category A Directors and one (1) Category B Director for any matters involving an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-).

Notwithstanding the above, the execution by the Company of any binding agreement requires the joint signature of two (2) Category A Directors and one (1) Category B Director.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-) to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the first of the month of June at 2.00 P.M. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the independent external auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 17. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 18. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 19. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. - Audit

Art. 20. The Company is supervised by an independent external auditor (réviseur d'entreprises), appointed by the general meeting of shareholders which shall fix his remuneration, as well as the term of his office, which shall not exceed six (6) years.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 24. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first on December 2010.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the twenty million (20.000.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- Mr. Emmanuel COTREL, prenamed	20.000.000	EUR 200.000,-
Total	20.000.000	EUR 200.000,-

The amount of two hundred thousand Euro (EUR 200.000,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 2014:

Category A Directors

- Mr. Emmanuel COTREL, prenamed,
 - Mr. Maxime SECHE, company director, born on March 27, 1984 in Paris, France, having his personal address at 23 rue Rennequin, 75017 Paris, France;

- Mr. Jean-Charles CHARKI, chief executive officer, born on December 13, 1971 in Paris, France, having his personal address at 7 Avenue Milleret de Brou, 75016 Paris, France.

Category B Director

- Mr. Marc LEFEBVRE, company director, born on August 30, 1976, in Rocourt, Belgium, having his professional address at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent external auditor (réviseur d'entreprises) for a period ending on the date of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 2014:

Ernst & Young, having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Emmanuel COTREL, administrateur de société, né le 3 février 1981 à Abbeville, France, ayant son adresse personnelle Chemin du Triangle 2, 1295 Mies, Suisse,

ici représenté par Lucie Audigane, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "L14 Capital Partners S.A." (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) et de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée (ci-après, la Loi de 2002), ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. L'objet social de la Société est la gestion, au sens de l'article 91 de la Loi de 2002, de L14 FCP Specialized Investment Fund (ci-après le Fonds), un fonds commun de placement luxembourgeois organisé sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé régit par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après, la Loi de 2007). La Société peut effectuer toute activité relative à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut effectuer toute activité nécessaire à l'accomplissement de son objet social dans les limites, toutefois, du chapitre 14 de la Loi de 2002.

La Société pourra aussi gérer ses propres activités et portefeuilles de manière accessoire, exercer des activités liées directement ou indirectement et considérées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites mises en place par la Loi de 2002 à condition que la Société ne fournisse en aucun cas des services pour des organismes de placement collectif qui ne sont pas soumis à la Loi de 2007. La Société peut détenir une participation dans le Fonds.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par un Administrateur de Catégorie A (tel que défini ci-dessous) et un Administrateur de Catégorie B (tel que défini ci-dessous). Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres, divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ci-après, le Président).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs de n'importe quelle catégorie le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations et (i) avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B quand les points à l'ordre du jour engagent des montants inférieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) avec au moins la présence de deux (2) Administrateurs de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B quand des points à l'ordre du jour engagent des montants supérieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-).

Toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec (i) au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B pour les points engageant des montants inférieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) au moins le vote affirmatif de deux (2) Administrateurs de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B pour les points engageant des montants supérieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-).

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, (i) par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Caté-

gorie B pour toute affaire engageant un montant inférieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B pour toute affaire engageant un montant supérieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-).

Cependant, l'exécution par la Société de tout contrat requiert la signature conjointe de deux (2) Administrateurs de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées engageant des montants inférieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-) à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 14.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le réviseur indépendant.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 17. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 18. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 19. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. - Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par l'assemblée générale, qui fixe sa rémunération, ainsi que la durée de son mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt millions (20.000.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
- M. Emmanuel COTREL, prénommé,	20.000.000	EUR 200.000,-
Total	20.000.000	EUR 200.000,-

Le montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le notaire a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

Administrateurs de Catégorie A

- M. Emmanuel COTREL, susnommé;
- M. Maxime SECHE, administrateur de société, né le 27 mars 1984 à Paris, France, et ayant son adresse personnelle au 23 rue Rennequin, 75017 Paris, France;

- M. Jean-Charles CHARKI, chief executive officer, né le 13 décembre 1971 à Paris, France, et ayant son adresse personnelle au 7 Avenue Milleret de Brou, 75016 Paris, France.

Administrateur de Catégorie B

- M. Marc LEFEBVRE, administrateur de société, né le 30 août 1976 à Rocourt, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée réviseur indépendant de la Société pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

Ernst & Young, avec siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: EAC/2010/1923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010035835/454.

(100034620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Parficom S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 31.613.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 mars 1998, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PARFICOM S.A. HOLDING, avec siège social à L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen

Le même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et comme liquidateur Maître Pierre REUTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mars 1998 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Pierre REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010034522/19.

(100032396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.026.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR, a SICAR incorporated and organized in the form of private limited liability company under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under number B 101711, represented by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated March 1st, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the five hundred (500) shares (parts sociales) in issue in KINGSWOOD S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on 15 December 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-228 of 22 February 2007. The articles of association of the Company have not been amended since.

The sole shareholder declared and requested the notary to state that:

(A) the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is the following:

1. Change of the Company's representation and respective amendment of article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of two (2) A Managers and two (2) B Managers appointed and designated as A manager or B manager by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders, as the case may be, fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

In case the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board of managers shall be understood as a reference to the sole manager.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one A manager and one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

2. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Oliver Markl as Manager of the Company with direct effect as of March 1st, 2010 and granting of discharge to Mr. Oliver Markl for the performance of his duties as Manager of the Company until then.

3. Appointment of Mr. Peter Stephen Laino, born on April 7th, 1964 in New Jersey, residing at 23, Gustrasse, CH - 8700 Kusnacht ZH as Manager A of the Company, with effect as of March 1st, 2010 for an unlimited period.

4. Appointment of Mrs. April Elizabeth-Marie Evans, born on April 20th, 1955 in Maryland, residing at 21, Rockwood Street, USA - MA 02130 Boston as new Manager A of the Company, with effect as of March 1st, 2010 for an unlimited period.

5. Change of the titles of Jacob Mudde and Robert van't Hoeft to designate them as class B managers of the Company.

6. The board of managers after the resolutions herein above having been effected will be composed as follows:

- Jacob Mudde as Manager B;
- Robert van't Hoeft as Manager B;
- Peter Stephen Laino as Manager A and
- April Elisabeth-Marie Evans as Manager A.

7. Miscellaneous.

Thereafter the sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the Company's representation and to amend article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of two (2) A Managers and two (2) B Managers appointed and designated as A manager or B manager by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders, as the case may be, fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

In case the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board of managers shall be understood as a reference to the sole manager.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one A manager and one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law."

Second resolution

The general meeting resolved to acknowledge and to accept the resignation of Mr. Oliver Markl as Manager of the Company with direct effect as of March 1st, 2010 and grants discharge to Mr. Oliver Markl for the performance of his duties as Manager of the Company until then.

Third resolution

The general meeting resolved to appoint Mr. Peter Stephen Laino, born on April 7th, 1964 in New Jersey, residing at 23, Gustrasse, CH - 8700 Kusnacht ZH as Manager A of the Company, with effect as of March 1st, 2010 for an unlimited period.

It furthermore appoints Mrs. April Elizabeth-Marie Evans, born on April 20th, 1955 in Maryland, residing at 21, Rockwood Street, USA - MA 02130 Boston as new Manager A of the Company, with effect as of March 1st, 2010 for an unlimited period.

Fourth resolution

The general meeting resolved to change the titles of Jacob Mudde and Robert van't Hoeft to designate them as class B managers of the Company.

Fifth resolution

The board of managers after the resolutions herein above having been effected will be composed as follows:

- Jacob Mudde as Manager B;
- Robert van't Hoeft as Manager B;
- Peter Stephen Laino as Manager A and
- April Elisabeth-Marie Evans as Manager A.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR, une société SICAR constituée sous la forme d'une société à responsabilité luxembourgeoise, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration du 1^{er} mars 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises dans KINGSWOOD S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée en date du 15 décembre 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-228 du 22 février 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) Le comparant est l'associé unique de la Société et détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolution doivent être passées sont les suivants:

1. Changement de la représentation de la société et modification respective de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. La société est gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) gérants A et de deux (2) gérants B nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance de la Société.

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au conseil de gérance devra être entendue comme la référence au gérant unique.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et d'un gérant B de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux présents Statuts.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

2. Prise de connaissance et acceptation de la démission de Monsieur Oliver Markl comme Gérant de la Société avec effet direct au 1^{er} mars 2010 et décharge à donner à Monsieur Oliver Markl pour l'exercice de ses fonctions comme Gérant de la Société jusqu'à cette date.

3. Nomination de Monsieur Peter Stephen Laino, né le 7 avril 1964 à New Jersey, demeurant à 23, Gustrasse, CH - 8700 Kusunacht ZH comme Gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Madame April Elizabeth-Marie Evans, née le 20 avril 1955 à Maryland, demeurant à 21, Rockwood Street, USA - MA 02130 Boston comme nouveau Gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée.

5. Changement des titres de Jacob Mudde et Robert van't Hoeft pour les désigner comme gérants B de la Société.

6. Le conseil de gérance après ces décisions se composera de la manière suivante:

- Jacob Mudde Gérant B;
- Robert van't Hoeft Gérant B;
- Peter Stephen Laino Gérant A et
- April Elisabeth-Marie Evans Gérant A.

7. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la représentation de la société et de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. La société est gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) gérants A et d'un gérant B nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches soécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, le conseil de gérance de la Société.

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au conseil de gérance devra être entendue comme la référence au gérant unique.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et d'un gérant B de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux présents Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de prendre connaissance et d'accepter la démission de Monsieur Oliver Markl comme Gérant de la Société avec effet direct au 1^{er} mars 2010 et décharge à donner à Monsieur Oliver Markl pour l'exercice de ses fonctions comme Gérant de la Société jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Peter Stephen Laino, né le 7 avril 1964 à New Jersey, demeurant à 23, Gustrasse, CH - 8700 Kusnacht ZH comme Gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer Madame April Elizabeth-Marie Evans, née le 20 avril 1955 à Maryland, demeurant à 21, Rockwood Street, USA - MA 02130 Boston comme nouveau Gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée.

36430

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de changer les titres de Jacob Mudde et Robert van't Hoeft pour les désigner comme gérants B de la Société.

Sixième résolution

Le conseil de gérance après ces décisions se composera de la manière suivante:

- Jacob Mudde Gérant B;
- Robert van 't Hoeft Gérant B;
- Peter Stephen Laino Gérant A et
- April Elisabeth-Marie Evans Gérant A.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte que, à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. LAC/2010/9481. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010035813/300.

(100034850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Nosig S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.668.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique prises en date du 1^{er} mars 2010

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique prise en date du 1^{er} mars 2010:

- que les mandats de M. Luca Gallinelli, M. Jean-Claude Buffin et de M. Flavio Marzona, administrateurs de la société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- que Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 Rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010034132/22.

(100032617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of on October 12th, 2009

- The mandates of the directors Mr Philippe Stanko, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, M. François Mesenburg, private employee, residing at 95 rue Principale, L-6833 Biwer and Mrs Chantal Mathu, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, are reconducted for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2015.

- The mandate of the statutory auditor, Fin-Contrôle S.A., 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, be reconducted for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2015.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 octobre 2009

- Les mandats des administrateurs, Monsieur Philippe Stanko, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur François Mesenburg, employé privé, résidant au 95 rue Principale, L-6833 Biwer et Madame Chantal Mathu, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont renouvelés pour une durée statutaire de 6 ans et vont venir à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

- Le mandat du commissaire aux comptes, Fin-Contrôle S.A., 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010034133/26.

(100032614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Fidmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.309.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré de 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg au 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034504/15.

(100032407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Courtage Commercial International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 106.932.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 FEV. 2010.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2010034554/12.

(100033408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

**Estinbuy S.A., Société Anonyme,
(anc. Estinbuy Holding S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.769.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010034561/14.

(100032934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Dental Esthetics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 105, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.665.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010034559/13.

(100032919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.944.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010034560/13.

(100032924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.129.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010034596/14.

(100033104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.
